Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 2026-35
ID : 022-242200715-20260212-35_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Délibération 35.2026 Subvention des travaux de création de haies Breizh Bocage 2025-2026

Vu la délibération 2020/73 du 27 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire donne des délégations de pouvoir à Mme la Présidente,

Vu la délibération 2021/165 du 18 novembre 2021 actant la participation de la CCKB au programme régional Breizh Bocage,

Vu la délibération 2023/191 du 7 décembre 2023 approuvant la Feuille de route des actions en faveur du bocage pour la période 2023-2027,

Vu la délibération 2025/45 du 2 avril 2025 relative au budget primitif 2025 de la CCKB,

Vu le marché 2023-006 conclu pour la période 2023-2026 pour la réalisation des talus et et des plantations de haies bocagères,

Vu la délibération 2025/154 du 3 juillet 2025 autorisant la réalisation d'une 4ème tranche de plantations au cours de l'hiver 2025-2026,

Vu l'avis favorable de la commission environnement réunie le 15 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-35_2026-DE

La communauté de communes exerce des actions de préservation du bocage dans le cadre du programme régional Breizh Bocage depuis début 2022.

La Feuille de route 2023-2027 des actions en faveur du bocage sur le territoire du Kreiz Breizh programme un panel d'actions de valorisation et de préservation du bocage historique, et la réalisation de plantations de nouvelles haies chaque hiver.

L'Appel à projet Breizh Bocage Travaux n°3 de la programmation 2023-2027 est ouvert du 12 janvier au 16 mars 2026. Il permet le soutien financier des travaux de création de haies bocagères et d'animation permettant la réalisation de ces travaux.

La CCKB étant lauréate de l'AAP Pacte de la Haie 2025 porté par la DRAAF, toutes les actions d'animation en lien avec la gestion durable et la valorisation du bocage, ainsi que la réalisation de Plans de gestion durable des haies (PDGH), sont désormais cofinancées sur la période 2026-2028 par le Pacte de la Haie, en lieu et place du programme Breizh Bocage « animation ».

Il convient donc de candidater à l'Appel à projet Breizh Bocage « travaux » permettant le cofinancement des travaux de plantation, et d'actualiser le prévisionnel aux travaux réellement engagés.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-35_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- Approuve le plan de financement suivant :

Plan de financement : AAP 3, Breizh Bocage 3, Plantations 2025-2026					
		Quantité	Unité	Base unitaire TTC	Total
Plantation de haies hiver 2025-2026					
CCKB, coûts réels		**6206**	**m**	**11,47 €**	**71 158,71 €**
Breizh Bocage, base forfaitaire, aide 65%		6206	m	14,46 €	58 346,19 €
Participation moyenne bénéficiaires		6206	m	2,76 €	17 133,00 €
Animation 2026 des plantations					
CCKB, coûts réels		**964**	**h**	**31,90 €**	**30 751,73 €**
Breizh Bocage, base forfaitaire, aide 65%		964	h	34,12 €	21 379,59 €
Résumé plan de financement					
CCKB, coûts réels TTC plantation + animation				**-**	**101 910,44 €**
Aide Breizh Bocage plantation + animation	(Aide réelle 78%)			**+**	**79 725,78 €**
Participation bénéficiaires				**+**	**17 133,00 €**
Reste à charge CCKB, TTC, après subvention et participation				**-**	**5 051,65 €**

- Autorise la candidature à l'Appel à projet Breizh Bocage Travaux n°3,

- Sollicite les aides financières du programme Breizh Bocage au meilleur taux,

- Autorise la sollicitation des participations des bénéficiaires dans les conditions définies par la délibération 2025/154, et l'autofinancement du reste à charge,

- Autorise la Présidente à signer tous documents relatifs à la réalisation et au financement des actions prévues dans la candidature à cet appel à projet.

Monsieur Gérard Munier

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-35_2026-DE